

N° 5820²**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI**relative à la transformation et à la rénovation du Centre Marienthal**

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS

(18.3.2008)

La Commission se compose de: M. Lucien CLEMENT, Président; Mme Sylvie ANDRICH-DUVAL, Rapportrice; Mme Anne BRASSEUR, MM. Fernand DIEDERICH, Fernand ETGEN, Ali KAES, Mme Viviane LOSCHETTER, MM. Robert MEHLEN, Marcel SAUBER, Jos SCHEUER et Roland SCHREINER, Membres.

*

1. ANTECEDENTS

Le projet de loi sous rubrique a été déposé le 12 décembre 2007 par Monsieur le Ministre des Travaux publics.

Lors de sa réunion du 15 janvier 2008, la Commission des Travaux publics a désigné Mme Sylvie ANDRICH-DUVAL comme rapportrice.

Le Conseil d'Etat a rendu son avis en date du 29 janvier 2008.

La réunion de la Commission du 28 février 2008 fut consacrée à l'examen du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat.

Le projet de rapport fut analysé et adopté au cours de la réunion du 18 mars 2008.

*

2. HISTORIQUE DU SITE MARIENTHAL

Fondé en 1232, le couvent des chanoinesses augustines, puis dominicaines devient peu à peu, jusqu'à la sécularisation sous l'empereur Joseph II en 1783, le plus important propriétaire foncier du Duché de Luxembourg. Le couvent connaîtra son apogée pendant la seconde moitié du XIIIe siècle sous sa prieure de l'époque qui n'est autre que la fille de comte Yolande de Vianden.

A partir de 1890, l'ordre des missionnaires des Pères blancs faisait fonctionner à Marienthal une école de missionnaires qui préparait de jeunes hommes à leur séjour dans les colonies. Depuis 1974, l'Etat luxembourgeois est propriétaire de Marienthal où un centre de loisirs du Service national de la jeunesse (SNJ) a été aménagé. Depuis 1999, on y a mis en place un centre d'accueil pour demandeurs d'asile, essentiellement des Balkans, dans l'aile dite dortoirs. L'ensemble du site fut classé en 2002 comme monument national.

En 1999, l'Etat luxembourgeois devient propriétaire de la ferme de Marienthal qui jusqu'en 2001 était toujours exploitée par la famille Vossmann.

Marienthal est situé entre les localités Reckange/Mersch et Ansembourg dans la paisible et pittoresque vallée de l'Eisch. Le nom évocateur de la Vallée des Sept Châteaux date de 1900 environ et inclut le château de Schoenfels situé dans la Vallée de la Mamer. A l'époque, le sud-ouest du Grand-Duché était un but d'excursion populaire avec de nombreux restaurants et auberges de campagne.

D'abord en calèche, puis en auto, la famille entière partait à la découverte de la vallée de l'Eisch. Un grand nombre de cartes postales, de guides touristiques et de topoguides témoignent de cette époque.

Dans ce contexte, la Commission salue l'intention des auteurs du projet de loi de réaliser d'éventuelles fouilles et d'aménager „un centre d'accueil et d'information pour les visiteurs de la vallée de l'Eisch et des Sept Châteaux“, même si, à l'heure actuelle, seul l'aménagement des promenades dans les alentours semble se concrétiser.

*

3. ACTIVITES ACTUELLES ET FUTURES SUR LE SITE DE MARIENTHAL

Le site de Marienthal fait partie d'un ensemble de quatre centres d'activités exploités par le Service national de la jeunesse (SNJ) (Eisenborn, Hollenfels, Lultzhausen et Marienthal). Ces centres servent au SNJ afin d'assumer ses missions telles que définies par la loi du 27 février 1984 portant création du Service national de la jeunesse (SNJ).

Les activités au site de Marienthal sont orientées vers les groupes suivants:

- classes de l'enseignement primaire et secondaire;
- groupes de jeunes organisés ou non;
- enseignants, éducateurs, animateurs.

Sont notamment offerts aux groupes:

- stages pour les classes de l'enseignement primaire, secondaire et secondaire technique;
- activités pour groupes de jeunes („parc à cordes“ aménagé en 2004, l'exploration des grottes Mamerlayen, exploration des alentours de la vallée de l'Eisch en VTT, stages archéologiques ...);
- stages de formation pour animateurs et éducateurs;
- travail d'intégration sociale (en coopération avec les Centres socio-éducatifs de l'Etat);
- insertion professionnelle pour des jeunes engagés sous un contrat d'auxiliaire temporaire.

Suivant le rapport d'activité 2006 du Ministère de la Famille et de l'Intégration, le centre de Marienthal a accueilli 155 groupes en 2006. Le tableau suivant informe sur la nature des groupes.

Classes primaires	650 participants	40 classes
Classes postprimaires	868 participants	87 classes
Stages et formations	215 participants	12 groupes
Autres groupes	189 participants	16 groupes
Total	1.922 participants	155 groupes

Source: Rapport d'activité 2006 du Ministère de la Famille et de l'Intégration

Le bâtiment „Ateliers“, récemment rénové, sert actuellement à l'organisation de ces activités du SNJ.

Après les travaux de rénovation et d'agrandissement du site de Marienthal, les missions actuelles du centre de Marienthal seront poursuivies voire développées. S'y ajoute un centre de ressources afin de faire profiter tout le secteur Jeunesse des expériences acquises sur le site.

Le centre rénové pourra héberger trois groupes de 35 jeunes et comprendra également une aire de camps pour quelque 120 jeunes. Le SNJ estime que le nombre de participants aux activités se situera à environ 15.000.

Par ailleurs, la ferme pédagogique „A Sewen“, qui fonctionne provisoirement à Meispelt, sera transférée au Marienthal. Le volet pédagogique sera assuré par le SNJ. La gestion de cette ferme ainsi qu'une partie des infrastructures sera confiée à une association active dans le domaine de la réinsertion socioprofessionnelle de jeunes en difficulté.

Signalons encore finalement que l'Administration des Eaux et Forêts abandonnera le bâtiment qu'elle occupe actuellement. Cet immeuble servira comme lieu de stockage pour matériel.

*

4. DESCRIPTION DU PROJET DE TRANSFORMATION

Le présent projet s'opère dans l'extraordinaire patrimoine culturel et naturel de Marienthal, Ansembourg et Hollenfels. Ce patrimoine est en plus situé dans une des plus belles régions du Luxembourg dont les visiteurs tant étrangers qu'autochtones n'ont cessé de faire l'éloge depuis le 19e siècle. Or, les monuments qui y sont implantés présentent en grande partie un aspect désolant et abandonné. Des travaux de première urgence ont été opérés, par exemple la sauvegarde des ponts historiques ou des toitures en train de s'écrouler.

Au Marienthal, l'ensemble immobilier se compose:

- d'une grande grange, d'une petite grange, d'un corps de logis et d'un réfectoire (ferme);
- de l'Aile „Ateliers“;
- de l'Aile „Dortoirs“;
- du „Marienhaus“;
- d'une église;
- de la Tour Yolande;
- du bâtiment de l'Administration des Eaux et Forêts;
- d'une station de pompage d'eau potable ainsi que
- d'un local de transformation électrique.

La Tour Yolande a été restaurée en 2005 et 2006 par le Service des Sites et Monuments. Par ailleurs, le bâtiment „Ateliers“ a été rénové en deux phases avant 1999 tandis que la chapelle se trouve dans un état acceptable.

L'état du complexe „Ferme“ exige une transformation, rénovation et restauration de ses quatre bâtiments.

L'aile „Dortoirs“ est actuellement occupée par les réfugiés et ne répond plus aux exigences de sécurité. Ce bâtiment sera transformé, rénové, restauré et également rallongé de treize mètres.

Vu que le „Marienhaus“ ne pose pas de problèmes particuliers, le projet de loi se limite à une rénovation minimale.

De plus, le projet de transformation prévoit la rénovation du pont de la ferme et des murs de rives de l'Eisch ainsi que le nettoyage et rejointoiement du pont principal.

Avant le début des travaux proposés par le projet de loi, il est absolument nécessaire d'implanter des unités modulaires pour les demandeurs d'asile sur la terrasse historique située près de l'ancien chemin de Mersch et surplombant les bâtiments sécularisés en 1783. Il s'agit d'unités modulaires démontables qui seront disposées sur le site de telle manière à ce que cette ancienne terrasse des jardins historiques reste intacte. L'Administration des bâtiments publics prévoit le début de ce chantier pour le printemps 2008. Sauf contretemps, la réception des travaux se fera vraisemblablement en fin d'année 2008. La Commission tient à insister sur le fait que le coût afférent de 4,5 millions d'euros n'est pas intégré au présent projet de loi, mais est à charge du Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux.

*

5. VOLET FINANCIER DU PROJET DE TRANSFORMATION

Le coût du projet est estimé à 20.430.000 euros (indice 646,07, avril 2007). Ce devis n'a pas été établi comme pour des constructions nouvelles sur base d'un prix par m² ou par m³, mais en examinant chaque bâtiment séparément et en détail. Les dépenses afférentes sont imputables sur les crédits du fonds d'investissements publics administratifs en vertu de l'article 3 du projet de loi. Le tableau ci-après donne un aperçu sur le devis.

Les travaux concernant la chapelle sont pris, également du point financier, par le Service des sites et monuments, mais l'état du bâtiment assez satisfaisant ne laisse pas attendre des travaux d'envergure à l'heure actuelle.

Selon les auteurs du projet de loi, les frais de consommation et d'entretien annuels peuvent être estimés à 1.164.000 euros. Ce chiffre se compose des frais de consommation (54.000 euros), des frais

d'entretien courant et de maintenance (149.000 euros), des provisions d'entretien préventif (392.000 euros) ainsi que des frais de fonctionnement du centre de jeunesse (569.000 euros).

	<i>Bâtiments</i>	<i>Ferme</i>	<i>alentours</i>	<i>Total</i>
Gros œuvre fermé	1.736.072	2.672.222	339.035	
Installations techniques	1.718.626	1.533.544	588.258	
Parachèvement	1.779.619	1.603.252		
Coûts de construction	5.234.317	5.809.018	927.293	11.970.628
Equipements spéciaux + Mobilier (10%)	523.432	580.902		
Aménagements extérieurs			411.801	
Energies renouvelables (1%)	52.343	58.090	9.273	
Décor artistique (1,5%)	78.515	87.135		
Frais (4%)	209.373	232.361	37.092	
Réserve (10%)	523.432	580.902	92.729	
Coûts supplémentaires	1.387.095	1.539.390	550.895	3.477.380
Coût total des travaux				15.448.008
TVA 15% (travaux)				2.317.201
Coût total des honoraires				2.317.201
TVA 15% (honoraires)				347.580
Total général				20.429.990
Total général arrondi				20.430.000

*

6. CONCEPT ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Les aménagements extérieurs sont conçus de manière à éviter au maximum la circulation des véhicules à l'intérieur du site. Ainsi, un parking écologique a déjà été aménagé sur l'ancienne route de l'autre côté de l'Eisch. Les utilisateurs doivent alors emprunter l'un des deux ponts pour se rendre au centre de jeunesse.

La production de chaleur s'effectuera à l'aide d'une chaufferie centrale pour tout le site. La puissance requise de 500 kW sera produite par la combustion de pellets de bois, environ 200 t de pellets. Ainsi, une économie de 250.000 kg de CO₂ émis est réalisée vis-à-vis d'un chauffage au mazout. Un volume de 100 m³ sera réservé dans le sous-sol du bâtiment „dortoirs“ pour le stockage de pellets.

Un chauffage aux copeaux de bois n'a pas été envisageable vu les problèmes d'accès au site pour les engins lourds et vu également l'absence d'une aire de stockage adéquate.

L'alimentation en eau potable du site sera assurée par le réseau de la Commune de Tuntange. Il existe cependant également une source émergente de l'aquifère du Grès de Luxembourg qui est actuellement captée avec un bon rendement. Cette source sera rénovée avec ses installations accessoires et servira à l'arrosage de la pépinière et au renouvellement de l'eau dans le bassin de pisciculture.

L'eau usée du site sera pompée vers la station de Hollenfels tandis que l'eau pluviale sera collectée dans un réseau spécifique pour se déverser ensuite dans l'Eisch.

Une turbine électrique existait par le passé, car le Marienthal bénéficie d'un canal de déviation de l'Eisch encore fonctionnel. Une turbine combinée avec une génératrice sera installée dont la production alimentera le réseau CEGEDEL. Elle pourra ainsi produire l'électricité nécessaire de façon à couvrir environ un tiers de la consommation du site.

En ce qui concerne les mesures d'isolation, il faut tenir compte du caractère historique des bâtiments, mais la „Wärmeschutzverordnung“ sera néanmoins respectée.

7. AVIS DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat marque son approbation au présent projet de loi. Il souligne que „*le projet fait suite à une motion de la Chambre des Députés de fin 1995 dans laquelle celle-ci avait invité le Gouvernement à accélérer les travaux de transformation, de modernisation et d'extension des trois centres d'Eisenborn, de Marienthal et de Hollenfels*“.

Le Conseil d'Etat ayant soulevé la question du transport en public, il est spécifié que Marienthal est actuellement desservi par deux lignes de bus, à savoir la ligne 270 Luxembourg-Bour-Roodt-Hollenfels-Marienthal ainsi que la ligne 431 Mersch-Marienthal.

La Haute Corporation propose quelques modifications rédactionnelles auxquelles la Commission parlementaire se rallie.

*

Compte tenu de ce qui précède, la Commission unanime recommande à la Chambre des Députés d'adopter le projet de loi dans la teneur qui suit:

*

TEXTE PROPOSE PAR LA COMMISSION

PROJET DE LOI

relative à la transformation et à la rénovation du Centre Marienthal

Art. 1er.– Le Gouvernement est autorisé à procéder au réaménagement et à la rénovation du Centre Marienthal.

Art. 2.– Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent pas dépasser 20.430.000 euros. Ce montant correspond à la valeur 646,07 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1er avril 2007. Déduction faite des dépenses déjà engagées par le pouvoir adjudicateur, ce montant est adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.

Art. 3.– Les dépenses sont imputables sur les crédits du fonds d'investissements publics administratifs.

Luxembourg, le 18.3.2008

La Rapportrice,
Sylvie ANDRICH-DUVAL

Le Président,
Lucien CLEMENT

